

+

Note brève sur les Indulgences

L'Indulgence est l'effacement de « la peine » due aux péchés. Le sacrement de Pénitence et de Réconciliation efface la faute, mais la peine demeure, en tout ou en partie. L'Eglise qui possède « le trésor des mérites de la Passion du Christ » accorde la remise de cette peine en certaines circonstances (cf les Jubilés) et à certaines conditions. L'accomplissement de telle prière, de tel exercice de pîété (cf les retraites, chemins de croix, etc...) doit toujours être accompagné de la Confession, de la communion et d'une prière pour le Souverain Pontife.

Cf. *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, n°1471 à 1479.